



MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 31.05.2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Monsieur JEAN Mikaël, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur TRIN Christian, Madame VARLET Nathalie, Madame VIVIER Maryline, Madame LETURQUE Maud, Madame DUROYAUME Manuella

Étaient absents excusés : Monsieur CLEROY Kévin donne pouvoir à Monsieur JEAN Mikael, Monsieur NODO Patrick donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET, Monsieur MANESSE Éric, Monsieur GOUSSET Sébastien.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christian TRIN est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°11-2023 : MARCHE PUBLIC - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT VAAST LES MELLO

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Considérant :

L'intérêt architectural, archéologique et historique indéniable de l'Eglise de Saint Vaast de Saint Vaast les Mello, classée au titre des Monuments Historiques depuis 1906

La nécessité d'une importante restauration de l'Eglise Saint Vaast, édifice sous étais depuis 1938

Les différents chantiers de protection d'urgence entrepris depuis trente ans (mise hors d'eau)

L'étude préalable diagnostic réalisée en 1992, réactualisée en 2008 et 2019 par Vincent Brunelle, architecte en chef des Monuments Historiques qui confirme la nécessité impérieuse de poursuivre les travaux

La sélection de l'Eglise Saint Vaast au premier lot du patrimoine en 2018 parmi les 250 chefs d'œuvre en péril de la mission Stéphane Bern

Que le montant prévisionnel des travaux relatif au programme de restauration est estimé à **2 700 000€ HT** (montant de l'étude réactualisé en raison de sa date de réalisation et du contexte économique inflationniste actuel)

Que le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre du projet est estimé à **270 000 € HT**

Qu'il est proposé de lancer, une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert et désignée comme suit : Mission de maîtrise d'œuvre relative au programme de restauration de l'église de Saint Vaast les Mello

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin de séance est annoncée à vingt heures vingt minutes

LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)

DÉLIBÉRATION 11-2023

MARCHE PUBLIC - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL
D'OFFRES POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A
LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE SAINT VAAST LES MELLO

Le Maire,
Nathalie VARLET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nathalie', is written over the printed name.

Le secrétaire de séance
Christian TRIN

A long, diagonal handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian', is written over the printed name.

